



COMPTE RENDU CAPN A du 24 août 2022

COMPTE RENDU DE NON TITULARISATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES

du 24/08/2022

PROMOTION 2021/2022

Conséquence de la loi scélérate dite de transformation de la fonction publique, cette CAP est réunie désormais uniquement si, à l'issue de la scolarité théorique et du stage pratique probatoire, l'administration bloque la titularisation d'au moins un stagiaire de la promotion. C'est une évolution négative en terme de dialogue social, tout d'abord, car il se peut que certaines années, elle n'ait pas lieu. Or c'est un moment d'échange avec l'administration sur les modalités de la scolarité qui permet à **la CGT Finances Publiques** de mettre en avant ses revendications. Plus généralement, dans la droite ligne de l'attaque frontale au statut que constitue la sinistre loi Dussopt, cette évolution prive les représentants du personnel d'être associés à un aspect important de la vie administrative des IFIP.

Après lecture des déclarations liminaires, la présidente de la CAPN, Lydia Daigremont et le responsable du pôle formation de l'ENFiP, Michel RAMIR, ont apporté les réponses suivantes :

- Sur toutes les questions générales, la présidente de la CAP s'est contentée de s'engager à transmettre.
- Les débats ont donc tourné autour de questions sur les scolarités, passéee et à venir.

Débat général sur les scolarités

Elle reprend normalement en présentiel, ce qui laisse en suspens la question de la situation de certains stagiaires fragiles. Certains propos tenus par l'administration nous inquiètent. La bienveillance affichée ces deux dernières années dans le contexte de crise sanitaire est bel et bien terminée ! D'ailleurs, dès la rentrée prochaine, l'unité de compétence « comportement » sera renforcée. L'ENFiP souhaite en faire un « critère discriminant » de la scolarité, selon les propres termes de son représentant.

La répartition des stagiaires entre les différents établissements est toujours problématique, en particulier l'école de Toulouse (foncier et informatique). Seuls quinze stagiaires se sont portés volontaires. Donc, cette année encore il a fallu trouver des stagiaires qui acceptent d'y aller. Pour le directeur de cette école, c'est dommage car ceux qui y passent sont au final plutôt satisfaits, grâce à un accompagnement plus proche.

➡ **Pour la CGT Finances Publiques**, la solution passe par des concours spécifiques.

Sur la question des retours en établissement pour trois jours en plein été (« les estivales »), et malgré les critiques unanimes des organisations syndicales (problèmes de délais de routes, remboursement des frais,...), Michel Ramir a simplement confirmé une volonté de pérenniser ce dispositif : « un moment fort, avec des intervenants de haut vol sur les problématiques du moment ». **MDR**

Sur les incidents qui se sont produits à la résidence de Clermont lors de la scolarité des agents C, l'administration a tendance à minimiser, parlant plutôt d'un « sentiment d'insécurité ».

Suite à l'intervention de **la CGT Finances Publiques**, l'ENFiP a pris la mesure des problèmes de logements des stagiaires affectés à Lyon et nous a affirmé que toutes les demandes faites dans les délais ont été satisfaites. Notre interpellation sur le sujet du manque de places en crèche à Clermont n'a suscité aucune réponse. **Pour la CGT Finances Publiques**, il serait inconcevable qu'un.e Stagiaire, à qui on a fait miroiter une possibilité de garde, renonce au bénéfice du concours faute de solution.

La scolarité des promus par liste d'aptitude et lauréats de l'examen professionnel, modifiée quasiment chaque année, sera moins-disante l'an prochain. On se dirige vers une scolarité un peu « à la carte », selon le parcours professionnel des promus. **Pour la CGT Finances Publiques**, tout changement de catégorie doit passer par une formation complète et de qualité.

La CAP

A l'ordre du jour de la CAP, dix huit dossiers étaient en balance pour la titularisation.

Pour la première fois cette année, les chefs de service des stagiaires ne validant pas le stage probatoire ont été conviés à participer à la commission d'évaluation des compétences (CEC, ex-structure d'écoute). **La CGT Finances Publiques** l'a dénoncé car cela met sur le stagiaire une pression supplémentaire dans une instance censée l'écouter avec bienveillance. Pour nous, le chef de service devrait sortir au moins pendant la prise de parole du stagiaire.

Les propositions de la CEC étaient les suivantes :

- Cinq prolongations de stages ;
- Trois reversements dans la catégorie d'origine ;
- Un versement en catégorie B avec obligation de valider la scolarité ;
- Six redoublements ;
- Deux licenciements et une fin de contrat.

Sur quatre situations, la présidente de la CAP n'a pas souhaité suivre l'avis de la CEC, au détriment des agents concernés dans deux cas.

Dans cette nouvelle configuration de CAP, les élus votent sur chaque cas évoqué, et non pas sur la titularisation globale des stagiaires. Au final, les membres de la CAP ont eu à se prononcer sur :

- Six prolongations de stages ;
- Un versement en catégorie B avec obligation de valider la scolarité ;
- Quatre réintégrations ;
- Deux licenciements et une fin de contrat ;
- Quatre redoublements.



La CGT Finances Publiques a voté au cas par cas en fonction de chaque situation et des souhaits des collègues concernés.

La CGT Finances Publiques a toujours revendiqué la titularisation de l'ensemble des stagiaires et la levée du caractère probatoire du stage pratique, d'autant plus au vu des conditions dans lesquelles se sont déroulées les scolarités cette année.

Pour la CGT Finances Publiques, tous les stagiaires ayant validé leur scolarité théorique devaient être titularisés.

